

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 16 juin 2016

Le seize juin deux mille seize à 14 heures, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique se sont réunis en salle du Conseil – Maison des Services à l'Etudiant.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique est présidée par M. Markiewicz en qualité de Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique et Mme Simon est nommée secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 19 membres présents ou représentés.

Le quorum de 17 des membres étant présents ou représentés étant atteint, le Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique déclare alors que la Commission est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil Académique rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 26 janvier 2016
2. Présentation des compétences consultatives et décisionnelles de la Commission de la Recherche
3. Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature
4. Election d'un membre étudiant de la Commission de la Recherche au conseil du Centre de Santé
5. Désignation des représentants à la Commission des Statuts
6. Questions diverses

1 - Validation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 26 janvier 2016

M. MARKIEWICZ, Vice-Président en charge de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, demande aux membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, s'ils ont des remarques sur le compte-rendu diffusé le 6 juin 2016.

Mme ALBRECHT indique qu'elle a demandé les annexes et n'a obtenu que partiellement réponse. Ayant par ailleurs été absente lors de cette séance du 26 janvier 2016, dans la mesure où cette séance est la première depuis les élections, elle ne peut pas vraiment valider.

M. MARKIEWICZ répond que la Commission doit néanmoins valider bien que tous les membres n'aient pas participé à cette séance, étant, pour certains, nouvellement élus.

Les membres présents à l'époque valident.

M. VAGANAY, Directeur Général des Services Adjoint, rappelle qu'il été pris soin de l'envoyer également aux anciens membres le 6 juin 2016 et qu'ils n'ont émis aucune remarque. Il s'agit ici d'une validation administrative.

Mme ALBRECHT demande s'il serait possible d'obtenir les annexes demandées.

M. MICHEL-DANSAC indique que l'annexe concernée (annexe 3 - récapitulatif des allocations Région) est censée être disponible sur L'Environnement Numérique de Travail. Il précise que les documents lui seront transmis par la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV).

M. MARKIEWICZ, sous réserve de la transmission de ces documents, propose aux membres de la Commission de la Recherche de passer au vote.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'approuver le compte-rendu de la Commission Recherche du Conseil Académique du 26 janvier 2016 sous réserve de l'envoi aux membres de l'annexe 3.

4 abstentions.

Ce compte-rendu est approuvé par 15 voix.

2 - Présentation des compétences consultatives et décisionnelles de la Commission Recherche

Bien que l'ESR ait changé le fonctionnement des différents organes, durant les deux dernières années, l'université a continué de fonctionner sur les modes de fonctionnement historiques du Conseil Scientifique et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. M. MARKIEWICZ propose alors de rappeler aux élus les compétences de la Commission de la Recherche (CoR) en formation plénière et en formation restreinte et les compétences du Conseil Académique (CAc) en formation plénière.

M. VAGANAY revient sur la Loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), suite à laquelle le Conseil Scientifique a été reconfiguré en Commission de la Recherche du Conseil Académique. Les deux commissions (Commission de la Recherche et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) constituant le Conseil Académique, émanent de cette loi.

La CoR a acquis des compétences décisionnelles propres.

1 - En formation plénière

Elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche et les prestations de service.

Elle propose le recours à l'instance nationale ou à une expertise extérieure pour la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) ; elle donne également son avis sur les critères de choix et le barème de la PEDR qui sont ensuite adoptés en Conseil d'Administration (CA).

Elle adopte :

- La répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la recherche allouée par le CA, en respectant le cadre stratégique de sa répartition défini par le CA,
- Les règles de fonctionnement des laboratoires,
- Les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

N.B. : les décisions comportant une incidence financière sont soumises à approbation du CA (notamment lorsque l'impact financier n'a pas été prévu au budget initial ou modifié ou s'il est susceptible de se produire ultérieurement : charges supplémentaires ou pertes de recettes).

2 - En formation restreinte

Dans certaines situations, la CoR est restreinte :

A - aux enseignants-chercheurs :

- Classement (prise en compte de l'expérience antérieure) lors de la nomination dans le corps
- Avis sur les attributions individuelles de la PEDR (montant)

B - aux enseignants-chercheurs titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

- Eméritats
- Inscription en HDR

Pour mémoire, le CAc qui regroupe les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CoFVU) et de la CoR :

- Est consulté ou émet des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique et de documentation scientifique
- Est consulté sur le contrat d'établissement et sur l'accréditation des formations
- Propose le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap (schéma global)
- Est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants

M. VAGANAY demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions.

En l'absence de questions, M. MARKIEWICZ propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3 - Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

M. MARKIEWICZ et M. MICHEL-DANSAC présentent le tableau annexé qui reprend l'ensemble des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature, depuis la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 26 janvier 2016.

M. MICHEL-DANSAC précise qu'il s'agit de mettre à la connaissance des membres de la Commission de la Recherche toutes les conventions signées et en cours de signature.

Tous les six mois, celles-ci sont de plus présentées en Conseil d'Administration, suivant la délégation n°2016-19-CA au Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC).

Elles sont donc classées en trois catégories : régionales et inter-régionales, nationales, européennes et internationales.

M. MICHEL-DANSAC ne voit pas de point particulier à signaler par rapport aux engagements passés.

Un point d'attention : le projet européen ERASMUS+ SIGMARAIL en coordination UVHC et en gestion recherche (d'une durée de 4 ans), ayant pour vocation le développement des collaborations entre différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le montant de la subvention est significatif (963k€).

Autre élément à citer : le projet "Convertisseur d'Energie Intégré Intelligent" (CE2I), qui prend la suite de "Maîtrise Energétique des Entraînements Electriques" (MEDEE) dans le cadre du CPER- FEDER.

Pour le reste, ce sont essentiellement des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) - encadrements de thèse.

A venir, les conventions autour des allocations de thèse du Conseil Régional dès lors que cela aura été décidé.

M. MICHEL-DANSAC demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions.

M. MARKIEWICZ demande si certaines opérations impliquent des fonds propres.

M. MICHEL-DANSAC répond qu'aucune opération ne fait l'objet de nouveaux engagements financiers (fonds propres). Nous sommes ici en effet en phase de conclusion. La loi ESR prévoit effectivement une information sur l'ensemble du processus.

Mme ALBRECHT interroge sur la phase de préparation. Est-il possible d'avoir davantage d'éléments ? Il est difficile de se faire une idée d'après ce tableau.

M. MARKIEWICZ, pour la suite, pour les projets nouveaux, souhaiterait que les porteurs viennent, en complément du tableau, présenter leurs projets, leurs objectifs, les impacts attendus.

M. MICHEL-DANSAC indique que c'est chose possible pour autant qu'on n'ait pas de contrainte de confidentialité. On peut communiquer le consortium, pas plus parfois.

M. MARKIEWICZ précise que son souhait porte sur les projets subventionnés. Certains industriels ne souhaitent pas communiquer sur le fait qu'ils travaillent avec un laboratoire.

Mme RIVENQ pense qu'il est important d'avoir connaissance de l'engagement en fonds propres.

En l'absence d'autres questions, M. MARKIEWICZ propose de passer au vote.

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets, signés et en cours de signature ci-annexé.

Cet avis est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4 – Election d'un membre étudiant de la Commission de la Recherche au conseil du Centre de Santé

M. MARKIEWICZ et M. VAGANAY passent à l'élection d'un membre étudiant de la Commission de la Recherche au conseil du Centre de Santé.

Diaporama à l'appui, M. VAGANAY explique que les statuts du Centre de Santé prévoient un conseil du service composé notamment de représentants issus des conseils.

- Au titre du CA : P. CHAMPAGNE (enseignants), M. D'ETTORE (usagers)
- Au titre de la CoFVU : E. HENRY (enseignants), Y. CHERIT (usagers)
- Au titre de la CoR : C. FOLLET (enseignants)

En l'absence de représentant des doctorants, le CAC, lors de sa réunion du 19 mai 2016, n'a pas pu désigner le représentant des usagers au conseil du Centre de Santé.

En conséquence, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique sont sollicités pour élire un membre représentant des usagers au conseil du Centre de Santé.

M. VAGANAY rappelle les modalités du vote : les candidatures peuvent être déposées en séance. Deux possibilités : consensus sans vote ou bulletin vierge mis à disposition.

M. MARKIEWICZ constate qu'il n'y a pas de représentant étudiant.

Mme RIVENQ précise que les suppléants ne reçoivent pas le courrier.

M. VAGANAY précise que l'on va modifier la façon de convoquer les étudiants afin que les suppléants soient informés de la convocation, comme l'étudiant siégeant. Une réflexion sur la méthode est en cours. Le Conseil ne sera toujours pas au complet mais c'est un conseil consultatif, cela n'empêchera pas son fonctionnement. Ce serait néanmoins bien qu'il y ait un représentant étudiant, y compris pour eux.

Aucun représentant des doctorants n'étant présent ou représenté, les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'ajourner le vote concernant le représentant des usagers élus au conseil du Centre de Santé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

5 – Désignation des représentants à la Commission des Statuts

M. MARKIEWICZ et M. VAGANAY procèdent à la désignation des représentants de la Commission de la Recherche du Conseil Académique à la Commission des Statuts.

Se référant au diaporama, M. VAGANAY rappelle les points essentiels :

La Commission des Statuts est consultative.

Elle doit être saisie préalablement au CA pour toute décision statutaire concernant l'Université et l'ensemble de ses composantes, services communs et assimilés afin d'émettre un avis. Elle est également saisie de tout projet relatif au règlement intérieur de l'Université.

Elle se compose notamment de neuf membres désignés dans les conseils (CA, CoFVU, CoR) ainsi que des membres de droit ayant voix délibérative et de membres avec voix consultative.

Les nominations déjà faites pour le CA sont : P. LEVEL, P. RUTKOWSKI, M. D'ETTORE

Celles pour la CoFVU sont : T. DELOT, L. BARAT-FLOQUET, S. NHAILI

La CoR doit désigner en son sein :

- 1 représentant des enseignants élus
- 1 représentant des BIATSS élus
- 1 représentant des usagers élus

M. MARKIEWICZ demande aux élus s'il y a des candidatures déclarées.

Sont candidats :

- Enseignants élus : M. VANDERHAEGEN et Mme FOLLET - vote par bulletin vierge mis à disposition
- BIATSS élus : Mme GIRARD
- Usagers élus : aucun représentant doctorant titulaire ou suppléant n'est présent ou représenté

M. VAGANAY prépare le vote interne à l'ensemble des enseignants-chercheurs. Chaque votant doit noter le nom de la personne pour laquelle il vote.

M. HINCKER demande sur quelle base les élus se prononcent. Il serait bien de se présenter.

M. VANDERHAEGEN se présente : il est Frédéric VANDERHAEGEN, enseignant-chercheur à l'UVHC, élu de la liste PEPITES et au nom de cette liste se présente à la Commission des Statuts. Il est intéressé car des choses le surprennent sur les statuts de l'UVHC. Il est temps de modifier et d'améliorer certaines choses. Cet intérêt est à la fois pour la liste, personnel et concerne quelques enseignants-chercheurs de son entourage.

Mme FOLLET se présente à son tour : elle est Professeur de Chimie à l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes (ISTV) et au Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés (LMCPA) à Maubeuge. Elle représente l'autre liste. Elle est intéressée également car le laboratoire et la composante auxquels elle appartient sont en cours de changement. Elle a de plus de l'expérience en matière de statuts car elle a rédigé un document martyr pour l'ISTV, dont les statuts ont été votés.

M. MARKIEWICZ demande à M. HINCKER si cela répond à son souhait.

M. HINCKER remercie chacun de préciser l'orthographe exacte de son nom pour ne pas invalider le vote.

Mme FOLLET et M. VANDERHAEGEN épellent leurs noms respectifs.

M. VAGANAY pointe les votants.

M. MARKIEWICZ proposera à la prochaine Commission un tour de table permettant aux conseillers de se présenter.

M. VAGANAY fait procéder au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

- Enseignants élus : Mme FOLLET et M. VANDERHAEGEN : 8 voix *ex aequo*
- BIATSS élus : Mme GIRARD - consensus sans vote
- Usagers élus : aucun représentant doctorant n'est présent ou représenté

Les membres de la Commission de la Recherche du Conseil Académique, après en avoir délibéré, décident d'ajourner le vote concernant les représentants des enseignants élus et des usagers élus à la Commission des Statuts et décident d'approuver la désignation de Mme GIRARD en tant que représentante des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS) à la Commission des Statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

7 – Questions diverses

M. MARKIEWICZ invite Mme TRUFFERT, directrice du Service Commun de la Documentation (SCD) à informer les membres de la Commission sur certains points :

- enquête CNRS – CPU sur les pratiques et besoins des chercheurs et enseignants-chercheurs en matière de diffusion scientifique et technique.

Mme TRUFFERT voulait informer les membres de la Commission que le CNRS et la CPU avaient envoyé cette enquête aux Présidents d'universités qui doit être remontée pour le 17 juin 2016. Mme TRUFFERT va demander un report de la date. Mme TRUFFERT est désireuse de communiquer avec les membres de la Commission de la Recherche à ce sujet. Elle pourrait répondre au nom de l'UVHC et informera de cette enquête et des possibilités offertes en matière de documentation et de services.

- engagements de l'UVHC en la matière - M. MARKIEWICZ souhaite poursuivre l'objectif de M. ARTIBA concernant la constitution d'une plateforme unique pour la diffusion des publications au sein de l'UVHC (travaux communs Service Commun de la Documentation et Direction de la Recherche et de la Valorisation). Aujourd'hui, la diffusion repose essentiellement sur une démarche individuelle des enseignants-chercheurs, notamment le dépôt sur "Research Gate", qui est positif pour la notoriété de l'individu mais pas pour celle de l'établissement.

M. DAMBRINE interroge Mme TRUFFERT sur les ressources pour faire le travail.

Mme TRUFFERT répond que le projet est encore à l'état d'étude à la Présidence. Il faudrait prévoir un Contrat à Durée Déterminée pour y travailler. Sur le plan technique, il s'agit d'élaborer une plate-forme sur laquelle on peut déposer facilement et vérifier, et prévoir un mode de conservation pérenne aussi. La Direction des Systèmes Informatiques sera très sollicitée sur cette question. Cela nécessitera aussi des vérifications juridiques. Il faut faciliter au maximum le travail et la vie des enseignants-chercheurs. Mme TRUFFERT propose la réorganisation de certains personnels du SCD sur ces missions avec la DRV.

- embargo : une directive européenne que la France devrait appliquer prévoit le droit pour les enseignants-chercheurs de diffuser en *open access* la version éditeur de leurs travaux au-delà de 6 mois pour les disciplines STM et 12 mois pour les disciplines SHS.

Mme TRUFFERT avait déjà évoqué ce point à la précédente Commission de la Recherche. Elle est prête à faire une présentation sur tout cela, et également des séances de sensibilisation avec la DRV.

M. MARKIEWICZ remercie Mme TRUFFERT pour son intervention et demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions.

M. LAMBRECHT indique que chaque année à la Commission de la Recherche sont présentés des résultats bibliométriques de l'enquête de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), dont le fonctionnement est difficile à comprendre. Comment vont-ils rechercher les informations ?

Mme GIRARD propose d'envoyer le document explicatif de l'OST. Le référencement est effectué à partir de la base Thomson Reuters. Elle souligne qu'en sciences humaines et sociales, le travail actuel porte sur la fiabilisation des recherches. Concernant les modes de calculs, tout figure sur le site de l'OST.

M. MICHEL-DANSAC note que le premier élément est la signature. Dans certains cas, notamment l'IEMN, la publication est avant tout localisée à Villeneuve d'Ascq. Le LMCPA a aussi parfois des soucis d'identification. Il faut impérativement normer notre signature de publications ce qui pose des questions car en premier lieu est mentionnée la communauté d'universités et établissements (ComUE). Plus l'identifiant établissement est loin dans la signature, plus c'est compliqué.

M. MARKIEWICZ souhaiterait mettre à l'ordre du jour de la prochaine Commission de la Recherche un point spécifique qui traite de tout cela : archivage, signature. Cela pourrait être ensuite transmis au niveau des composantes recherche. On peut commencer, organiser un groupe de travail, en lien avec la CoMUE.

M. VAGANAY précise que cela pourrait donner lieu à un avis formalisé du Conseil Académique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures et 5 minutes.

Est dressé le présent compte-rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique qui s'est tenue le seize juin deux mille seize, signé par le Vice-Président de la Commission de la Recherche.

Valenciennes, le 1er septembre 2016

Le Vice-Président de la Commission Recherche
du Conseil Académique

Pr. Eric MARKIEWICZ

Liste des Annexes

Annexe au point 1 : Annexe 3 au compte-rendu de la Commission de la recherche du 26 janvier 2016

Annexe au point 2 : Diaporama relatif à la Commission de la Recherche du Conseil Académique

Annexe au point 3 : Tableau de synthèse des contrats de recherche et conventions de financements de projets signés et en cours de signature